



Remboursement intégral d'un acompte

Par **macuta35**, le **24/08/2010** à **18:58**

Bonjour,

Nous avons réservé un séjour de 15 jours en mobilhome dans un camping du Var. Malheureusement les inondations de juin ont dévasté ce camping et par conséquent la direction a indiqué sur son site Web qu'il était fermé pour la saison 2010. J'ai fait une demande de remboursement de l'acompte fin juin et ce mois d'août je n'ai été remboursé que partiellement. En effet le camping a conservé les frais de réservation s'élevant à 30 Euros. Suis-je en droit de les réclamer ?

Bien cordialement